
Fonds de participation des habitants

Animez votre quartier grâce au Fonds de participation des habitants !

Le Fonds de participation des habitants (FPH) est un financement souple proposé par la Mairie. Jusqu'ici dévolu aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville, il est étendu en 2024 à tous les quartiers de Clermont-Ferrand. Ce dispositif permet d'apporter un coup de pouce financier aux projets d'animation montés par les habitants.

Concrètement, la Ville propose une aide financière de 500 € maximum par projet, destinée à soutenir et accompagner des initiatives ponctuelles portés par des habitants clermontois, réunis en collectif : jardinage collectif, conférences-débats, fêtes de quartiers, action de solidarité, activités sportives conviviales, ... Qu'ils favorisent le vivre ensemble, le maintien d'un lien social ou la participation citoyenne, les projets doivent bénéficier largement aux habitants du quartier.

Qui peut la demander ?

- Un collectif d'habitants (au moins deux personnes doivent être à l'origine du projet)
- Une association émergente (moins d'un an d'existence) ou une junior association
- Un Forum de territoire ou encore un Conseil citoyen

Comment en bénéficier ?

C'est simple : il faut remplir une fiche projet sur clermontparticipatif.fr, ou en format papier (dans le centre social clermontois le plus proche). La demande est alors étudiée par un comité d'attribution composé d'élus et d'habitants. Le délai de traitement est d'environ 15 jours et le versement se fait sur présentation de factures.

[Plus d'informations sur clermontparticipatif.fr](http://clermontparticipatif.fr)